

PREFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES PREFECTURE DU RHONE

# PREFECTURE DE ISERE

PREFECTURE DE L'AIN

ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 52 0 4 DU 2 5 OCT. 2011 portant approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Aéroport de Lyon-Saint-Exupéry et mise à jour du Plan d'Exposition au Bruit

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, chevalier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite ;

Le préfet du département de l'Ain, chevalier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du mérite ; Le préfet du département de l'Isère, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite ;

- Vu la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R147-5-1;
- Vu le code de l'aviation civile ;
- Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement ;
- Vu l'arrêté ministériel du 3 avril 2006 fixant la liste des aérodromes mentionnés au l de l'article R147-5-1 du code de l'urbanisme ;
- **Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 22 septembre 2005 portant approbation du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry ;
- Vu les arrêtés inter-préfectoraux du 10 janvier 2008 et du 14 août 2009 portant approbation des cartes de bruit stratégiques de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry et mise à jour du rapport de présentation du Plan d'Exposition au Bruit ;
- Vu la synthèse de la mise à disposition du public du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ;
- SUR la proposition de Messieurs les Secrétaires Généraux de la préfecture de l'Ain, de l'Isère et du Rhône ;

# ARRETE

#### **ARTICLE 1er**

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry ci-annexé est arrêté.

#### **ARTICLE 2**

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry est annexé au rapport de présentation du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, par la procédure de mise à jour.



### **ARTICLE 3**

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, ainsi qu'une note exposant la synthèse de la consultation sont disponibles dans les Préfectures de l'Ain, de l'Isère et du Rhône. Ces documents sont également mis en ligne sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires du Rhône : <a href="http://www.rhone.equipement-agriculture.gouv.fr">http://www.rhone.equipement-agriculture.gouv.fr</a>

#### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera transmis pour information aux maires des communes concernées par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Lyon saint-Exupéry, ainsi qu'aux présidents des communautés de communes de Montluel, de Miribel et Plateau, des Portes Dauphinoises de Lyon Satolas, des Collines du Nord Dauphine, de l'Est Lyonnais, et aux présidents de la Communauté Urbaine de Lyon et du Syndicat de l'Agglomération Nouvelle de l'Isle d'Abeau.

## **ARTICLE 5**

Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ain, de l'Isère et du Rhône.

#### **ARTICLE 6**

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Ain, de l'Isère et du Rhône et le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 2 5 OCT. 2011

Le Préfet de la Région-Rhône-Alpes Préfet du Rhône

Jean-François CARENCO

Eric LE DOUARON

Le 2 5 OCT. 2011

Le Préfet de l'Isère

Le 25 OCT. ZUIT

Le Préfet de l'Ain

Philippe GALLI

2/2